

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUILLET 2015

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, INCAGARAY René, PRIBAT André, GARCIA Patrice, ELICABE Yves, ELICABE Nicolas, PARADIS Sébastien ; Mmes IRIART Hélène, IRIART Otxanda

Absents excusés : UTHURRY Dominique (procuration à René INCAGARAY) ; SOLANILLE Aurélie

Secrétaire de séance : IRIART Hélène

1. SALA

➤ Point travaux :

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux concernant la salle communale et le bâtiment Sala.

- 15 jours de retard sur planning initial (amiante, intempéries,...)
- première partie gros œuvre terminé (structures, VRD), voir pb ouverture d'alimentation de la chaudière (trop basse ?)
- toitures en cours. Couvertures en place pour fin août
- début travaux plâtrerie : seconde quinzaine août
- aménagement départementale : une première mouture sera présentée par l'APGL avant fin juillet.
- Suite à la sollicitation de la commune, le SAEP étudie la possibilité d'une rénovation des réseaux sur la place. Ceci afin de profiter des travaux prévus pour mutualiser les dépenses.

➤ Avenants :

- Toiture salle communale : la couverture prévue par V2S ne se fait plus. Choix d'un matériel approchant dont le coût est supérieur (environ 3800€). Ce surcoût devra être compensé par ailleurs. **Accord du conseil municipal à l'unanimité**
- Mur d'enceinte : rénovation attribuée à l'association de réinsertion INTERFACE par le groupement de commande. **Accord du conseil municipal à l'unanimité**

➤ Financement :

- Les contrats territoriaux devraient être réétudiés à partir de septembre
- Afin d'éviter une perte de subvention, demande faite auprès des services de la Sous-Préfecture pour le transfert de la DETR concernant le toit de SALA à la communauté de communes (19400€) car c'est elle qui finance les travaux. Contrepartie attendue par ailleurs. **Accord du conseil municipal à l'unanimité.**

2. SIGOM

➤ Approbation plan de financement :

Le SIGOM propose un plan de financement concernant les travaux post-crue de Janvier 2014 sur le secteur Etxandiber. Le Maire propose de le valider en l'état : **13 204.88€** de part communale (20%) sur un montant de travaux estimé à **65 000€**. **Accord du conseil municipal à l'unanimité**

➤ Travaux :

Les dernières autorisations d'intervention devraient parvenir au SIGOM avant fin Juillet. Les travaux devront ensuite débiter le plus rapidement possible en aval du pont d'Alos : ouverture de chenaux secondaires côté Tardets, régalage atterrissements et consolidation berge côté Alos.

L'entreprise choisie devrait ensuite enchaîner les travaux sur le secteur Etxandiber à Abense.

Le Maire rappelle que le coût total de ces opérations sera proche de **27 000€** pour la commune. Cette somme représente l'équivalent de la capacité d'autofinancement qu'elle dégage, bon an mal an, pour financer les investissements. Depuis plusieurs années, la municipalité essaie de réparer les conséquences de la gestion désastreuse des berges sur la rive droite du Saison jusqu'à une période récente.

La commune a choisi d'assumer jusqu'à présent la totalité de l'autofinancement des travaux, sans demander de participation aux propriétaires riverains (ce qui se fait ailleurs), car nous considérons que ceux-ci n'étaient pas responsables des aménagements successifs (et aberrants) de la rive droite.

La situation devrait redevenir à peu près normale suite aux travaux prévus cette année. Ils devraient permettre une gestion plus équilibrée de la mobilité de la rivière entre les deux communes riveraines.

➤ Plan de Gestion du Saison :

Présentation de l'étude entamée en 2012 qui, en définissant l'espace de mobilité du Saison, préconise les travaux à envisager.

3. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le maire rappelle que le schéma directeur définit les zones raccordables à l'assainissement collectif et celles où une installation individuelle est nécessaire. Ce schéma doit être revu tous les 5 ans. Obligatoire si la commune veut obtenir des subventions pour les projets en la matière.

Un groupement de commande a été créé avec le SAPS qui doit mettre à jour ce schéma en Haute-Soule. Choix du bureau d'étude SCE pour un montant de 148 297.50€ dont 15 118.79€ pour la commune. Les financements du Département et de l'Agence de l'Eau ne sont pas connus (demandes en-cours). **Accord du conseil municipal à l'unanimité**

4. DOSSIER EYHERABIDE

Toujours sans nouvelle de l'indivision. Le reste du mur de soutènement du jardin menace de s'effondrer, la maison représentera très vite un danger pour la voie publique. Par ailleurs l'indivision doit 10 000€ à la commune. Après avoir négocié en vain, le Maire propose d'entamer une procédure dite de «*déclaration de parcelle à l'état d'abandon manifeste*» prévue aux articles L.2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Concrètement il s'agit d'exproprier l'indivision en vue de mener à bien un projet d'intérêt collectif. Globalement il s'agira de sécuriser le carrefour, par l'élargissement de la voie communale et réfection du mur de soutènement.

Elle comprend deux phases :

- Une phase dite de constat d'abandon avec avis aux intéressés et affichage pendant 3 mois

- Une phase dite d'expropriation conduite en deux temps : constitution d'un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique et la procédure d'expropriation par saisie du Juge de l'Expropriation

Procédure longue et assez coûteuse (2 500€ pour l'aide de l'APGL) avec achat du bien au prix fixé par les Domaines.

Le Maire propose d'entamer cette procédure par la phase du constat d'abandon. Affichage pendant 3 mois. Puis nouvelle délibération nécessaire pour passer à la phase d'expropriation.

Accord du conseil municipal à l'unanimité

5. DIVERS

- ***Programme voirie terminé***

- ***Motion AMF concernant les baisses de dotations***

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion de l'Association des Maires de France sollicitant les communes pour une motion de protestation contre la baisse des dotations d'Etat. ***Accord du conseil municipal à l'unanimité***

- ***Projet ERDF***

Etude en cours par ERDF pour l'enfouissement de la ligne moyenne tension sur le secteur allant du camping d'Abense à Lichans.

- ***Gouvernance Pays Basque***

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de quelques informations émanant de la loi NOTRE et des pistes envisagés par Monsieur le Préfet pour parvenir à la création d'une communauté de communes à grande échelle.

Le choix du conseil des Elus du Pays Basque, suite au premier compte rendu fait par le Bureau d'étude chargé de l'examen des diverses possibilités de regroupement, se porterait vers une communauté urbaine (CU) à l'échelle des 158 communes du Pays Basque : compétences élargies, poids plus important au niveau de la nouvelle région (la Communauté Pays Basque serait la seconde en importance derrière la CU de Bordeaux), dotation supplémentaire, présence statutaire au niveau des centres de décision (Etat, Région). Il a été toutefois demandé au BE des études supplémentaires sur l'organisation infra territoriale (maintien des services de proximité notamment) avant toute prise de décision.

Les conseils municipaux seront interrogés cet automne pour validation du périmètre proposé par M. le Préfet. Celui-ci va ensuite soumettre sa proposition à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) pour avis, avant la fin de l'année.

La décision finale sera prise par les conseils municipaux du Pays Basque : moitié des communes représentant la moitié de la population nécessaire pour validation de la proposition du Préfet.

Mise en place de la nouvelle organisation prévue le 01 Janvier 2017.

- ***Statue récupéré à SALA***

Devis pour la rénovation d'une statue récupérée au bâtiment Sala (statue à la corne d'abondance) : 1 500€.

Accord du conseil municipal à l'unanimité